



## **Le Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS): Beaucoup de travail pour le triennium**

Lors du 40e Conseil général de l'été dernier, plusieurs propositions ont été transmises à l'Exécutif du CG pour être retravaillées ou implémentées. Le travail concernant les politiques et programmes touchant le personnel ministériel parvient maintenant au PC-MEPS. Une partie de la tâche découle des décisions prises au 39e CG – en particulier le travail du Groupe de travail sur la rémunération et le Groupe de travail sur l'isolement dans le ministère.

Pour vous faire une idée des différents groupes de travail et groupes directeurs associés au Comité permanent, jetez un coup d'œil sur l'encadré latéral. Une portion du travail de ces comités n'affectera pas l'Église dans son ensemble, mais les décisions importantes qui seront prises concernant la rémunération, l'isolement, la supervision et la discipline, de même que la démarche de candidature, auront un impact certain.

Pour le PC-MEPS et le personnel de l'Unité des Ressources humaines, il est important que les personnes touchées par les changements de politiques et de processus à la demande du Conseil général et de son Exécutif soient tenues informées au fur et à mesure de leur mise en application. L'information contenue dans le bulletin Connex est destinée au personnel ministériel et aux employés-es laïques, aux comités du personnel et du ministère, aux trésoriers et trésorières, aux membres des conseils de paroisse, et à toute personne intéressée à savoir comment les propositions venant des membres et soumises au Conseil général sont transmises par la suite pour action au niveau des comités.

## **Comités, groupes d'étude, groupes de travail, et groupes directeurs : A partir de 2010**

<b>Comités</b>	Soutien financier; Griefs
<b>Groupes directeurs</b>	Démarche de candidature; Supervision et discipline du personnel ministériel; Politique concernant les relations pastorales; Recrutement
<b>Groupes d'étude</b>	Counselling par le personnel ministériel; Données démographiques concernant le personnel ministériel; Politique et procédures concernant l'invalidité; Rémunération pour le ministère; Révision de la politique sur l'abus sexuel
<b>Groupes de travail</b>	Démarche de candidature; Révision des communications; Révision des politiques des Ressources humaines; Isolement dans le ministère

Vous trouverez plus d'information sur le travail de ces groupes dans les numéros à venir de Connex. Vous avez des questions? Contactez PC-MEPS (voir dernière page).

## **Groupe d'étude sur la rémunération pour le ministère Initiative du 39e CG : début des travaux**

Le Rapport sur les modèles de rémunération pour le ministère soumis au 39e Conseil général et approuvé en principe incluait le mandat d'étudier et de développer une politique sur la rémunération du personnel ministériel dans l'Église Unie qui tiendrait compte des diverses réalités liées à la vocation ministérielle actuelle. A l'automne 2009, le comité permanent a créé le Groupe d'étude sur la rémunération pour le ministère et lui a confié le mandat de faire la recherche et l'exploration nécessaires lui permettant d'élaborer une politique sur le salaire global et les couples engagés dans le ministère, et d'examiner entre autres la structure salariale et la question du salaire en fonction du lieu de ministère.

Les membres de ce Groupe d'étude sont : Jim Allen (laïque, Montréal et Ottawa), Ted Black (ordre ministériel, Hamilton), Wayne Flewelling, président (laïque, Alberta et Territoires du Nord-Ouest), Debra Kigar (laïque, Hamilton), Roland Legge (diacre, Saskatchewan), et Tracy Murton (laïque, Saskatchewan), de même que des membres du personnel de l'Unité des Ressources humaines, incluant Lee Corlett, coordonnatrice du programme de rémunération.

Vous pourrez suivre la progression du travail de ce comité dans les numéros à venir de Connex.

### **Renseignements fiscaux : Dépenses médicales déductibles pour 2009**

Vous pouvez réclamer le remboursement des montant déductibles et de frais d'ordonnance, de même que les soldes impayés, après que le régime d'assurance de l'Église vous ait remboursé sa part. Vous trouverez tous les détails de cette information dans la section 'explanation of benefits', lors du remboursement de Green Shield (ou Manuvie, pour les réclamations faites avant le 1er avril 2009).

Green Shield (ou Manuvie) peut vous fournir un sommaire des montants reçus. Veuillez noter que des frais peuvent être exigés pour le sommaire. Renseignez-vous directement auprès de l'assureur.

Green Shield : 1-888-711-1119  
Manuvie : 1-800-667-5165

Visitez le site Web des services de Revenu Canada pour l'information s'appliquant spécifiquement à votre cas : [www.car-arc.gc.ca](http://www.car-arc.gc.ca) (sous 'Sujets pour les particuliers', sélectionnez 'Sujets pour la lettre M' et ensuite 'Frais médicaux').

Membres actifs	Membres à la retraite
Primes pour la couverture médicale et dentaire facultative : <ul style="list-style-type: none"><li>• 45,03\$/mois, pour la personne uniquement</li><li>• 128,24\$/mois, pour l'assurance familiale</li></ul>	Primes pour la couverture médicale et dentaire : <ul style="list-style-type: none"><li>• 54,67\$/mois, pour la personne uniquement</li><li>• 110,28\$/mois, pour l'assurance familiale</li></ul>
*Ajouter la taxe de vente : en Ontario 8%, et au Québec 9%.	*Ajouter la taxe de vente : en Ontario 8%, et au Québec 9%.
Prime de soutien aux retraités : 4\$/mois	

### **Frais d'ordonnance : Mise à jour de Green Shield**

À cause de la pression exercée par les pharmacies sur la compagnie Green Shield concernant sa politique de remboursement des frais d'ordonnance, celle-ci a dû se réajuster. Une nouvelle politique est maintenant en vigueur depuis le 1er janvier 2010.

Auparavant, le montant déductible maximum pour les ordonnances de médicaments soumis par les membres était de 10,99\$. Mais dorénavant les frais d'ordonnance ne seront plus plafonnés à ce montant et les membres devront payer le plein montant de frais d'ordonnance. Pour connaître le montant de frais d'ordonnance exigé de votre pharmacie et pour vous assurer que vous ne payez pas plus que nécessaire, parlez à votre pharmacien ou pharmacienne. Cette information est souvent disponible en ligne; tapez « frais d'ordonnance » dans un moteur de recherche (Google, Yahoo, Bing, etc.). Si vous avez des questions, appelez Green Shield au 1-888-711-1119.

### **Vous prenez votre retraite ?**

#### **Informez-en le Centre de retraite et d'assurance collective!**

Si vous songez à prendre votre retraite cette année, veuillez contacter le Centre de retraite et d'assurance collective (1-888-657-4607) au moins trois mois avant la date de votre retraite. Le Centre vous enverra les formulaires dont vous avez besoin pour recevoir votre rente et, si nécessaire, changer les renseignements concernant votre assurance.

Il est important de faire ceci au moins trois mois à l'avance si vous désirez que le paiement de votre rente débute le premier mois de votre retraite. Votre charge pastorale, consistoire, ou synode n'en avisera pas nécessairement le Centre à votre place.

### **Les fournisseurs d'assurance collective indépendants**

Lors du 40e Conseil général, le Synode de la Saskatchewan a proposé de modifier les ententes avec nos fournisseurs de service indépendants pour nos plans de retraite et d'assurance. En réponse à cela, le personnel des Ressources humaines travaille présentement à la révision des options possibles et prépare un rapport à présenter à nos instances de supervision, c'est-à-dire le conseil de retraite et le comité permanent. L'objectif est de fournir aux membres le meilleur service possible en faisant bon usage des ressources du régime. Nous vous tiendrons au courant des derniers développements au fur et à mesure que nous les connaissons.

### **Changements à l'assurance santé en Alberta**

Le gouvernement albertain a procédé à des changements majeurs de la couverture provinciale des coûts des médicaments. Et on s'attend à ce que d'autres changements soient annoncés ce printemps. Les changements affectent principalement l'assurance médicaments de nos membres aînés. Leur participation sera désormais optionnelle et les personnes âgées devront soumettre eux-mêmes leur demande de couverture. Des cotisations seront également associées à cette couverture.

Pour savoir comment ces changements vous affectent, contactez les Services de santé de l'Alberta ([www.albertahealthservices.ca](http://www.albertahealthservices.ca)) ou composez un des numéros suivants :

- Red Deer et autres localités plus au nord : 1-877-753-2170
- Localités au sud de Red Deer : 1-877-957-9771

## **Avantage imposable d'assurance collective**

L'assurance-vie de base, dont l'employé-e paye la prime, constitue un avantage imposable au niveau fédéral et doit apparaître sur le Relevé T4 de l'employé-e. Au Québec seulement, l'assurance de base en cas d'accident et perte d'un membre, ainsi que l'assurance médicale et dentaire de base, dont l'employeur paye les primes, constituent des avantages imposables au niveau provincial et doivent également apparaître sur le Relevé de l'employé-e.

Avant que ADP se charge du traitement de la paye pour l'Église Unie, le Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie calculait chaque mois ce que représentait l'avantage imposable d'assurance collective. Ceci apparaissait sur le relevé envoyé à la charge pastorale sous la rubrique 'Fed. / Prov. Taxable Benefit' (Avantage imposable au Fédéral / Provincial).

Les trésoriers et trésorières ont dû fournir à ADP le montant des avantages imposables d'assurance collective lorsqu'ils ont envoyé le nouveau montant des salaires pour 2010. Nous sommes désolés pour la confusion que cela a entraînée. Nous sommes en train de développer un nouveau processus qui évitera aux trésoriers-ères de devoir calculer le montant des avantages imposables. Surveillez les mises à jour dans les prochains numéros de Connex.

## **Églises fermées pour l'été**

Si votre charge pastorale ferme pour la période d'été, et que vous avez des employés-es qui font des remises à l'Église Unie pour la pension et l'assurance par l'entremise du service de paye, vous devrez rattraper les remises qui n'auront pas été faites au cours des mois d'été. À cette fin, nous vous recommandons l'une ou l'autre des options suivantes :

1. Plutôt que de payer l'employé-e pendant 10 mois, et ne pas lui payer de salaire pendant 2 mois, vous pouvez répartir son salaire sur les 12 mois de l'année. De cette manière, l'employé-e recevra un salaire pour chacun des 12 mois de l'année et il n'y aura pas d'arrêt de remises de cotisations pour la pension ou pour l'assurance.
2. Faites l'ajustement de remise pour la pension et l'assurance pour un mois ou deux (dépendant de la longueur de la fermeture d'été). Assurez-vous de bien faire l'ajustement pour toute la période où l'église sera fermée. Pour faire le calcul du montant global à remettre à ADP, servez-vous des Outils à la disposition des trésoriers (pour les laïques et les pasteurs), au [www.united-church.ca](http://www.united-church.ca). Recherchez et sélectionnez 'Budgeting Tools for Treasurers', et sélectionnez ensuite 'Tools for Treasurers (Lay/Ministry)'.

**NOTE :** Pour vous assurer d'une couverture d'assurance sans interruption, veuillez contacter Anna Di Vito (1-800-268-3781, poste 3114, ou écrivez à [adp-pay@united-church.ca](mailto:adp-pay@united-church.ca)) pour lui communiquer votre choix de plan afin de couvrir les remises qui ne seront pas déduites et faites au cours des mois d'été.

## **Le service de paye pour les charges pastorales: De nouveaux codes de gains chez ADP**

La mise en place du service de paye pour les charges pastorales en est à son étape finale : le personnel de l'Unité des Ressources humaines a recueilli les commentaires des clients et a apporté des améliorations à son système d'information financière.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps d'envoyer des commentaires. Après avoir travaillé avec ADP, notre fournisseur de services, nous

sommes heureux d'annoncer quatre améliorations au service de paye pour les charges pastorales.

<b>1</b>	La firme ADP peut maintenant traiter les honoraires, ainsi que produire les Sommaires T4 et T4A et faire la déclaration auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les codes de gain ADP sont les suivants :
EN38 HONORNTX	pour les honoraires non imposables
EN44 HONORTX	pour les honoraires sous forme de paiements forfaitaires imposable par l'ARC
<b>2a</b>	Si ADP doit traiter l'allocation logement imposable pour le personnel ministériel qui ne se qualifie pas pour la déduction de résidence pour membre du clergé (RPC, AE, et impôt sur le revenu), veuillez fournir l'un des codes de gain suivants :
EN24 HOUSATAX	pour les allocations logement payées en argent
EN29 HOUSBTAX	pour les allocations logement en nature (presbytère)
<b>2b</b>	Les anciens codes par défaut supposaient que toutes les personnes se qualifiaient pour la déduction de résidence pour membre du clergé. Si le membre du personnel ministériel ne se qualifie pas pour cette déduction, le code par défaut doit être chargé à l'un des nouveaux codes listés dans la section A. Les voici :
EN19 HOUS ALL	pour allocation logement en argent
EN30 HOUS BEN	pour allocation logement en nature (presbytère)
<b>3</b>	ADP a de nouveaux codes par défaut pour les allocations imposables (soumises à l'impôt sur le revenu, au RPC et à l'AE). Les codes de gain de ADP sont les suivants :
EN41 MILE TAX	pour les allocations imposables concernant le kilométrage / déplacement
EN43 TELE TAX	pour les allocations imposables concernant le téléphone
EN42 EDUC TAX	pour les allocations imposables concernant la formation permanente
EN20 TXB ALLW	demeure un code de gain général pour toute allocation imposable
<b>4</b>	ADP a un nouveau code de gain pour le traitement de la formation permanente comme dépense, donc non imposable. Les codes de gain pour traiter les dépenses sont les suivants :
EN39 EDUC EXP	pour les dépenses concernant la formation permanente
EN51 MILEAGE	demeure un code de gain pour les dépenses concernant le kilométrage / déplacement
EN53 TELEPHONE	demeure un code de gain pour les dépenses concernant le téléphone
EN 52 EXPENSE	demeure un code de gain général pour les dépenses

**NOTE :** Surveillez les changements de taux qui entrent en vigueur le 1er juillet 2010. Ces changements seront annoncés dans le numéro 23 de Connex.

Pour une liste complète des codes de gain et de déduction ADP, visitez le site [www.united-church.ca](http://www.united-church.ca). Recherchez et sélectionnez 'Pastoral Charge Payroll Service', puis 'Ongoing Support', puis sélectionnez 'Earning and Deduction Codes'. Si vous avez des questions au sujet des codes de gain et de déduction ADP, ou si vous souhaitez recevoir la liste complète de ces codes par la poste, veuillez contacter les Ressources humaines.  
Courriel : [HumanResources@united-church.ca](mailto:HumanResources@united-church.ca) ; Télé : 1-800-268-3781, poste 3161

### **Planifiez votre été ! Traitement de la paye sans interruption**

Si vous recevez normalement un appel de cueillette de renseignements de la part de ADP avant le traitement des salaires, et que vous savez que vous ne serez pas disponible pour recevoir cet appel au cours de l'été, vous devriez planifier un autre arrangement pour cette période. Vous pouvez décider d'autoriser une autre personne comme contact auprès de ADP pour l'été, ou faire une entente avec ADP pour que la paye soit traitée « COMME TELLE ». Votre représentant-e ADP peut vous donner davantage d'information – y compris vous dire quels formulaires vous devez remplir – pour assurer un traitement de la paye sans interruption pendant les mois d'été.

**NOTE :** Si aucun arrangement particulier n'a été pris avec ADP, et que ADP n'est pas en mesure de joindre la personne contact à la fin de la journée prévue pour la cueillette de renseignements, ADP traitera la paye « COMME TELLE » pour le personnel salarié (personnel ministériel et non ministériel). Mais ADP ne traitera pas la paye des employés-es occasionnels-les ou horaires, puisque les heures peuvent différer d'une période de paye à une autre.



### **Connex est le bulletin du Comité permanent du Conseil général sur les Politiques et services concernant le ministère et l'emploi.**

Cette version a été conçue pour lecture facile en ligne. Elle peut être imprimée par les membres des régimes d'assurance de l'Église Unie, les trésoriers des charges pastorales, les membres des comités du personnel et du ministère, les conseils de paroisse, les consistoires, ou toute personne que les situations d'emploi dans une charge pastorale ou une unité de mission intéressent. Des copies papier de ce bulletin sont disponibles sur demande.

Si vous avez des commentaires à faire ou des sujets à nous suggérer, contactez la rédactrice,

L'Église Unie du Canada  
Erin Sterling , a/s PC-MEPS  
3250, rue Bloor ouest, bureau 300  
Toronto, ON M8X 2Y4

Courriel : [PC-MEPS@united-church.ca](mailto:PC-MEPS@united-church.ca)